



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **1 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0467**

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : Constitution d'une servitude de passage de canalisation d'assainissement dans des parcelles de terrain situées avenue des Canuts et rue de la Poudrette

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 novembre 2008

Compte-rendu affiché le : 2 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mmes Elmalan, Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Kimelfeld (pouvoir à M. Darne J.), Arrue, Barge (pouvoir à M. Assi), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Daclin.

Bureau du 1 décembre 2008**Décision n° B-2008-0467**

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Constitution d'une servitude de passage de canalisation d'assainissement dans des parcelles de terrain situées avenue des Canuts et rue de la Poudrette**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

Dans le cadre de la restructuration du réseau d'assainissement des communes de Villeurbanne et Vaulx en Velin, la Communauté urbaine souhaite réaliser la mise en place d'un collecteur structurant le long de la ligne de tramway Léa, rue Marius Grosso prolongée rebaptisée avenue des Canuts et rue de la Poudrette sur les communes de Vaulx en Velin et Villeurbanne.

Le tracé de ce collecteur impacte les parcelles cadastrées sous les numéros 6 de la section BO, et 11 de la section BN à Vaulx en Velin et sous le numéro 1 de la section CB à Villeurbanne, appartenant au département du Rhône.

Aussi, convient-il d'instituer une servitude de passage de canalisation publique souterraine pour l'évacuation des eaux usées et pluviales sur les parcelles ci-dessus désignées.

Les travaux consisteront en l'enfouissement en sous-œuvre et sans impact en surface, dans une bande de terrain d'une largeur de 3 mètres, d'un collecteur de 2 mètres de diamètre au niveau :

- de la parcelle BO numéro 6, sur une longueur de 45 mètres environ et une profondeur d'environ 7 mètres,
- des parcelles BN numéro 11 et CB numéro 1, respectivement sur une longueur de 13 mètres et 51 mètres et une profondeur de 10 mètres environ.

Ces travaux, ainsi que l'ensemble des frais induits, seront réalisés et financés par la Communauté urbaine.

Aux termes de la convention qui est présentée au Bureau, cette servitude de passage de canalisation d'assainissement serait instituée à titre purement gratuit ;

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Approuve la convention qui lui est soumise concernant l'institution d'une servitude de passage de canalisation publique d'évacuation des eaux usées et pluviales en tréfonds de trois terrains situés avenue des Canuts à Vaulx en Velin et rue de la Poudrette à Villeurbanne et appartenant au département du Rhône.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais d'actes notariés, estimés à 500 €, seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 622 700 - fonction 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2008.